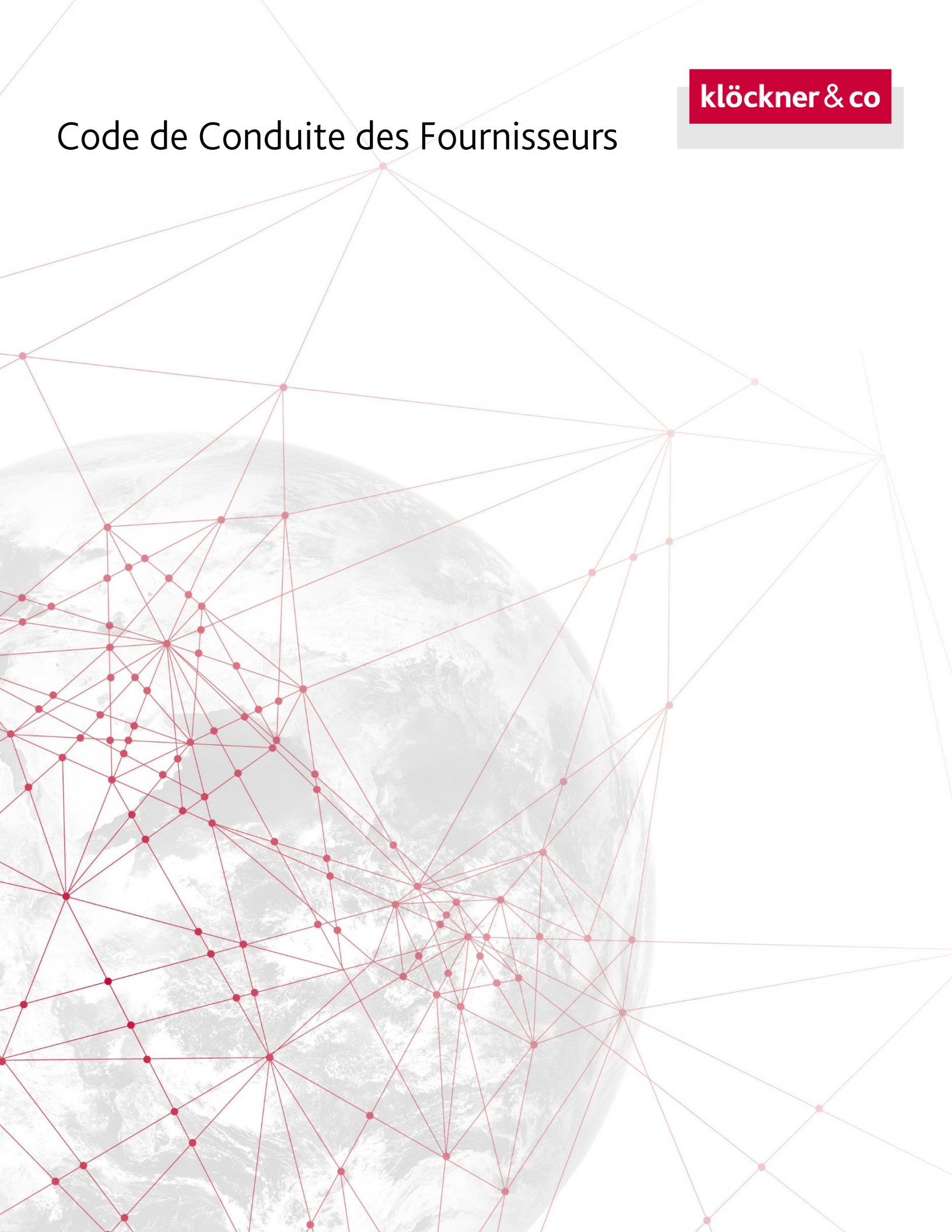


Code de Conduite des Fournisseurs



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

La société Klöckner & Co SE et ses filiales (« Klöckner ») entretiennent au niveau mondial des relations avec des clients, des fournisseurs, des producteurs d'acier et de métaux ainsi que de matériaux de construction et d'équipements technologiques, des entreprises de logistique et d'autres prestataires de services. Nous considérons nos fournisseurs et prestataires (« fournisseur » ou « fournisseurs ») comme des partenaires de premier plan. À ce titre, nous attendons qu'ils respectent eux aussi les mêmes engagements que nous en ce qui concerne la législation applicable, le développement durable et les valeurs éthiques.

Notre concept global de développement durable intègre l'ensemble de la chaîne de création de valeur, allant de l'approvisionnement et du stockage ainsi que des nombreux process/services à la distribution du produit, en s'accompagnant d'une amélioration continue des processus de travail. Nos clients attendent ces mesures et comptent sur le développement durable, le respect de la législation locale et des valeurs éthiques exposées dans le Code de conduite de Klöckner & Co SE.

Dans ce cadre, nous vous demandons, en tant que fournisseur apprécié de Klöckner, d'examiner nos attentes spécifiques en matière de normes du travail, d'environnement et d'éthique commercial et de vous y associer en indiquant par votre signature à la fin du présent document que vous les acceptez et que vous vous y conformez.

Normes de travail

- a) Klöckner attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits fondamentaux accordés à l'ensemble des employés en vertu de la législation nationale applicable et qu'ils s'y conforment. Par ailleurs, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils reconnaissent pleinement les normes du travail publiées par l'Organisation internationale du travail (OIT) en tenant dûment compte des lois et règlements des différents pays et autorités locales.
- b) Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail non volontaire de quelque type que ce soit. Cela inclut notamment, mais pas uniquement, le travail forcé ou servile, la servitude pour dettes ou le travail carcéral.
- c) Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail des enfants. Est considérée comme un « enfant » aux termes du présent Code toute personne (i) âgée de moins de quinze (15) ans ; (ii) n'ayant pas atteint l'âge minimum de la fin de la scolarité obligatoire dans le pays de fabrication ; ou (iii) l'âge minimum d'accès à l'emploi dans ledit pays, en tout état de cause l'âge le plus élevé.
- d) Les fournisseurs doivent traiter chacun de leurs employés avec respect et dignité. À ce titre, aucun employé ne peut faire l'objet de harcèlement physique, sexuel, verbal ou autre, de coercition, d'abus ou d'actes de discrimination illicite commis par un fournisseur.
- e) Klöckner attend de ses fournisseurs qu'ils respectent, dans toute la mesure autorisée par la loi nationale

applicable, le droit de leurs employés de constituer un conseil des travailleurs, une unité de négociation collective (un syndicat) ou toute autre représentation des employés, et d'entamer une négociation collective.

- f) Les fournisseurs doivent respecter pleinement la loi nationale applicable sur le temps de travail, payer au moins le salaire minimum et accorder à tous leurs employés les prestations minimum prescrites par les lois locales applicables. En l'absence de loi locale applicable, les fournisseurs doivent offrir des salaires et prestations minimum conformes aux pratiques habituelles dans l'industrie locale.
- g) Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois, règles et règlements applicables en matière de santé, de sécurité et de bien-être et assurer la sécurité du lieu de travail à leurs employés. Les fournisseurs doivent disposer de programmes efficaces et les mettre en œuvre afin de promouvoir les mesures qui précèdent.

Minerais de conflit (Conflict Minerals)

Klöckner attend de chaque fournisseur qu'il prenne des mesures raisonnables afin d'éviter d'utiliser dans ses produits des matières premières qui financent directement ou indirectement des groupes armés qui violent les droits de l'homme. Aucun fournisseur ne fournira à Klöckner de produits contenant du coltan, de la cassitérite, de la wolframite, de l'étain, du tungstène, du tantale ou de l'or (les minerais de conflit) provenant de sources qui financent ou

privilégient des groupes armés dans un « pays couvert » (Covered Country) comme indiqué à la section 1502 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act.

Tous les fournisseurs sont tenus d'informer Klöckner par écrit (e-mail : compliance@kloeckner.com) lors de la passation de commandes ou de la conclusion de contrats de vente avec Klöckner, si les produits concernés contiennent des minerais de conflit. Cette notification doit spécifier le minerai de conflit concerné, indiquer son pays d'origine et le nom de la fonderie concernée. Si le minerai de conflit provient d'un pays couvert, le fournisseur doit confirmer que l'achat de ce minerai de conflit ne finance pas directement ou indirectement ni ne privilégie de groupes armés dans les pays couverts et doit établir le fondement de cette confirmation.

Klöckner se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler ou de résilier toute commande ou tout contrat portant sur des produits contenant des minerais de conflit.

Environnement

Les fournisseurs doivent s'efforcer de réduire l'impact de leur activité sur l'environnement et, au minimum, exercer leur activité en respectant les lois, règles, règlements et ordonnances applicables en matière d'environnement.

Éthique commerciale et intégrité

Klöckner attend de chacun de ses fournisseurs qu'il gère son entreprise en appliquant des normes éthiques exigeantes. Au minimum, chaque fournisseur doit gérer son entreprise conformément à l'ensemble

des lois, règles et règlements applicables en matière d'éthique commerciale, notamment ceux qui concernent les pots-de-vin ou d'autres transactions commerciales prohibées.

Les fournisseurs doivent gérer leur entreprise d'une manière honnête et morale. Nous ne tolérons pas les pots-de-vin ou les pratiques commerciales corrompues. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux pratiques équitables d'une concurrence loyale et respectent notamment le droit de la concurrence.

Les fournisseurs doivent s'abstenir d'offrir des invitations ou des cadeaux à des employés de Klöckner afin de les influencer. Toute invitation ou tout cadeau remis à nos employés ou des parties liées, le cas échéant, doit être raisonnable et approprié du point de vue de sa portée, sa nature et son acceptabilité sociale, c'est-à-dire qu'ils doivent être d'une valeur financière raisonnable et correspondre aux usages des entreprises locales. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils s'abstiennent de demander des avantages inappropriés à nos employés ou à des parties liées.

Le fournisseur doit éviter tous les conflits d'intérêt susceptibles d'avoir une influence défavorable sur les relations commerciales.

suscitent des questions ou des problèmes, il incombe alors aux fournisseurs de les soulever.

Pour soulever un problème, les fournisseurs peuvent appeler le Klöckner & Co Corporate Compliance Office au **+49 203 3072119** ou envoyer un e-mail à compliance@kloeckner.com. Le Corporate Compliance Office a pour fonction de veiller à ce que tous les problèmes de conformité soulevés par l'un des canaux proposés aux fournisseurs dans ce Code soient résolus rapidement, équitablement et au niveau approprié de notre organisation.

Notre système d'alerte indépendant, confidentiel et anonyme « Let Us Know » est par ailleurs disponible 7 jours la semaine dans le monde entier. Il est accessible sur notre site Internet sous <http://www.kloeckner.com/en/let-us-know.html> et est disponible dans de nombreuses langues.

Le non-respect du présent Code de conduite peut entraîner éventuellement la cessation de la relation commerciale du fournisseur avec Klöckner.

Conformité

Les fournisseurs doivent tenir à jour les documents nécessaires permettant de prouver, dans une mesure raisonnable, qu'ils respectent le présent Code de conduite. Ces documents doivent être tenus à la disposition de Klöckner sur demande écrite préalable dans une mesure raisonnable. Si des sujets de conformité éthique ou légale

Déclaration du Fournisseur

Nous soussignés confirmons au nom de notre société (le « fournisseur ») qu'en signant le présent document nous nous engageons à accepter et respecter toutes les dispositions et tous les principes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs de Klöckner, au-delà des autres obligations contractuelles convenues avec Klöckner ou toute société affiliée à Klöckner.

Lieu et date : _____

Nom du fournisseur : _____

Nom(s) des signataires
autorisés (en lettres
d'imprimerie : _____

Signature(s) : _____



Klöckner & Co SE

Am Silberpalais 1

47057 Duisburg

Allemagne

Tél.: +49 203 307-0

Fax: +49 203 307-5000

www.kloeckner.com/en